



Ministère des affaires sociales et de la santé

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat au titre de 2016

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2002-766 du 3 mai 2002 relatif aux modalités de désignation, par l'administration, dans la fonction publique de l'Etat, des membres des jurys et des comités de sélection et de ses représentants au sein des organismes consultatifs ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ainsi qu'à la composition et au fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La composition du jury de l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2016 pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat est fixée ainsi qu'il suit :

M.	MEAR Alain	Conseiller d'Etat - Président
Mme	DROUIN Caroline	Attachée principale d'administration de l'Etat à la direction générale de la santé
Mme	DUGAY Véronique	Inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale à l'agence régionale de santé d'Ile de France
M.	DUWOYE Cyril	Administrateur civil à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

M. GALLEYN Sébastien

Attaché d'administration de l'Etat hors classe à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse

Mme PINET Jacqueline

Attachée principale d'administration de l'Etat à la direction générale du travail

En cas d'indisponibilité du Président du jury, cette fonction sera assuré par Monsieur DUWOYE Cyril.

Article 2

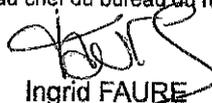
Cet examen professionnel est classé dans le groupe II.

Article 3

Le Directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **05 AVR. 2016**

L'adjointe au chef du bureau du recrutement


Ingrid FAURE